Si je ne savais dire lequel fut le plus zélé dans la persécution, ou ils Mons étaient qui contemplait les préparatifs de ces vengeances divines, ou du converti en puissance de condamner, je crois, que, dans le Mons, l'ouvert sortie les cerveaux indociles à la mentalité de Rome. Fascion sépte du libre examen arrive bon premier, et mérite visuel la consécration de son catholique et l'admiration des bonnes âmes.

Sous la période dictatoriale, il tenait même, nouveau Romain, affamé de sacrifice et de cirque, de mourir glorieusement sous l'épée triangulaire du maçon Abbéré de ses matines, mais désagrégé par les persécuteurs soudoyés de Cambes, il ne trouva à jouer dans l'arène que le rôle de l'auguste de la troupe.

Peu habitué à marcher au grand air et à lutter au grand jour, ce rôle, et ailleurs qu'il fut, le fut plus que longtemps, et l'un de ses proches sourut sien vite implorer la grâce du converti, en se priant pour lui de ne pas dire des choses étranges en de telles mains puisqu'elles n'étaient entre chose que le passeport habituel d'une cordiale condamnation par le Ciel.

Et, par la bonté de hérétiques et l'appui des moines d'Inquisition, l'Office central de Tourcoing continue, en fidèle gardienne des lieres mœurs, à signaler aux industriels bénis de Rome, les lieux à parier et à pourvoir, et les moyens à exclure et à signaler, et ce, sous l'égide de la République, à l'abri des gendarmes et des soldats, pour le plus grand profit de Dieu de Sit Dominique, et pour la plus grande satisfaction des âmes pieuses.

A la prochaine exécution des ordres des moines ennemis de l'ordre et de la République, des hommes d'hommes et de femmes, d'un jeune sou tenir, crisent encore dans nos villes : Liberté, liberté, liberté.

J. DELCOUR.

Entre fraudeurs et employés d'octroi. — Bureau d'octroi dévalisé. — Hier, vers quatre heures du matin, une bande de fraudeurs auxquels les employés d'octroi Devernay et Foveau avaient pris deux sacs de sucre kilos de café, ont pénétré au bureau d'octroi du Pont des Couteaux, où les préposés s'étaient réfugiés avec leur prise.

Les fraudeurs s'yent pris la faite, sur le menace d'un revolver, les préposés ont profitéent pour aller chercher du secours au poste de police du Pont Morel.

Quand ils revirent avec les agents Doyen, Kindt, Dutheis, Palanchier, Lepon et Lemaire, ils trouvèrent la porte du bureau enfoncée, et constatèrent la disparition des sacs de café.

Préposés et agents se mirent à la poursuite des fraudeurs, tirant des coups de révolver pour prévenir le douane, mais aucun des fugitifs ne fut rejoint.

Les sacs de café ont été retrouvés, cachés sous les paillassons de la brigueterie Delcour.

Le raccordement des gares de Roubaix et de Tourcoing : les Francs. — Nos lecteurs savent que la Compagnie du Chemin de fer du Nord procède actuellement à l'établissement d'une ligne de raccordement direct entre les gares de Roubaix et celle de Tourcoing-les-France, ligne qui permettra aux express de Lille à Ostende de ne plus aller jusqu'en gare de Tourcoing.

Depuis mercredi matin, une équipe d'ouvriers est occupée à placer le nouveau pont jeté sur le canal de Roubaix, et à le fixer sur les tronçons piles de maçonnerie. Ce nouveau pont se trouve à quelques mètres de celui de la ligne de Roubaix à Tourcoing.

Dans quelques jours un autre pont va être jeté au-dessus du bassin de Wattrelos, à côté de celui de la ligne Tourcoing-Ostende.

La renommée des **Voitures d'Enfants** appartient sans contredit aux **Galeries Lilloises**. On y trouve en effet un choix et un bon marché uniques. Demander tarif. Voir modèles réclame à 19 fr. 95 — 24 fr. 95 — 29 fr. 95 — et 39 fr. 95.

Tribunal de simple police

Audience du jeudi 2 juin

Président : **M. Petit**, Juge de Paix — Ministère public : **M. Lachet**, commissaire de police — **M. Duthy.** — Huissier audencier : **M Bans.**

— *Jet sur le travail.* — MM. Louis Lefebvre et Pierre Bastin, sont poursuivis pour infraction à l'article 14 de la loi du 2 novembre 1892, à l'article 3 du décret du 13 mai ; aux articles 4, 5 et 8 du décret du 19 mars 1894 et à l'article 1 du décret du 13 mai 1893.

C'est la troisième fois que cette affaire est appelée à l'audience du tribunal de simple police. Mᵉ Dhellemmes dépose des conclusions tendant à prouver que c'est M. Maurice Lefebvre, directeur, qui, seul, doit être légalement responsable, mais qu'en la circonstance, il n'en est rien, puisque M. Dhellemmes, aucune infraction à la loi n'a été commise.

Le conseiller de M. Lefebvre et Bastin termine en demandant la nomination d'un expert.

M. Petit accepte volontiers de désigner un expert chargé de répondre aux questions suivantes : A le date de la contravention y avait-il en France ou à l'étranger un appareil protecteur pour engrenages de métier ravideur ? Le mouvement de la chaîne de gallet et ses accessoires peut-il se produire sous le cœur ? Les poussières sortant des métiers sont-elles dangereuses pour la santé des ouvriers ?

C'est M. Gillet, inspecteur du travail à Lille, qui est chargé de faire ce rapport.

— Mme veuve Vaas, marchande de déchets, est inculpée d'infractions à l'arrêté préfectoral l'autorisant à exercer son métier, et à la loi du 15 octobre 1919.

Sur la lecture du rapport de M. l'Ingénieur des Ponts et Chaussées, le prévenant condamne la prévenue à un franc d'amende.

— La bresserie St-Amand se trouve dans le même cas que Mme veuve Vaas. Son directeur est inculpé de n'avoir pas nettoyé et vidé le bassin d'épuration des eaux de lavage : Arrêté préfectoral du 26 octobre 1903.

Mᵉ Petit condamne le directeur à un franc d'amende et ordonne la fermeture immédiate de la brasserie.

Affaires diverses. — Bien que n'ayant lu qu'une chope, Auseine Dupont a été trouvé être mort sur la voie publique ; un franc d'amende à Dupont.

— La même peine à Rotra Auguste, Ghesquière, Verpoint, Bourgois, Boutet François, Croz Henri, Amédée Delsylen, Fourmeau André, Lebrun Henri, Lejour Jules, Louis Martin, Poliet Pierre, pour ivresse.

— Calmer Adolphe, récidiviste enragé, n'est qu'ivre qu'avec cinq francs d'amende et un jour de prison. C'est une pour rire.

— Pour embarras de la voie publique, deux francs à Dumez César et un franc à Becker pour défaut de balayage.

— Pour divagation de chien, un franc à Wallas Hortense et Mérémée Jules.

— Pour abandon de voiture, un franc à Carlos Grimonprez.

— Joseph Wuillaumez est condamné à deux francs d'amende pour avoir, malgré la loi sur l'ivresse, donné à boire à un ivrogne.

— Emile Crucelle, très ému à quelques abstinences du tribunal de Simple police, est condamné à cinq francs d'amende pour injures publiques. Pauvre Crucelle, tous ses voisins lui font des misères, il n'a pas de chance.

— Mme veuve Vaas. — On trouve rarement un mari plus aimable que Hayenne Alexandre, qui reconnaît, lui soutient, avoir par deux fois battu sa femme pâtée sa femme en pâtée.

Deux jours de travail à l'amable Alexandre, qui attrape en plus un franc d'amende pour avoir fait jouer un jeu de hasard dans son patelinet.

— Un franc d'amende à Marie Mouscron, qui a prostitué sa fille, et Bonnard, de voisine, Coisa Bertin.

— La terrible Maria Dumont s'est emportée jusqu'à traiter Pierre Lebrun tout en lui adressant les injures les plus grossières.

Le tribunal se déclare incompétent et ce qui concerne les injures, mais inflige à Maria trois jours de travail pour violences.

— Un jour de travail à Marie Dufoix, pour violence sur Pierre Lebrun.

— M. Laurent porte plainte contre Sect et son épouse, rue Sonet et Emma Dandoy, qui, lui, injurie et le menace sur le porte de sa demeure.

Malgré les dénégations des deux inculpées, le tribunal, en présence des déclarations formelles de quatre témoins, condamne Jeanne et Emma à un franc d'amende.

— *Dogouy Silloye est inculpé de violences sur Henri Vamouz qui se vantait que sa rouger sur une femme, à halte le père de cette dernière et son mari, le sieur Martin.*

Cette affaire occasionne l'audition d'une foule de témoins à charge et à décharge qui provoquent par leurs explications plus ou moins claires. une vive hilarité dans le prétoire.

Pour contenter tout le monde, le président coite deux jours de travail à Vamouz et un jour à Dogouy-Silloye.

— Déserter est un homme terrible, qui a grand soin de tenir sa femme en cloître. Mais, dimanche, après avoir roué de coups Albert Dechepeur, lui a quitté un coup de couteau dans le bras.

Après avoir, en compagnie de M. Leché, ministère public, examiné la blessure de Dechepeur, Contremoulins a été condamné par le tribunal inflige une peine de trois jours de prison.

L'audience est levée à midi moins vingt.

Emile VERAN.

LUMINOL *Bacon pour le Linge, les Laines, les Flanelles et le Ménage.*

Menus faits. — Les agents Souflot et Delhaye étant de service au poste de la sûreté, remarquèrent dès dix heures du soir, cet mois en état d'arrestation les nommés Schester Hermes, 17 ans, mécanicien, et Rommel Arthur, 24 ans, garçon boulanger, sujets allemands, sans domicile fixe, inculpés de vagabondage.

— Mercredi matin, vers dix heures du matin, tandis que Mme Baudringhien Constance, demeurant, rue des Fosses, 129, se trouvait dans sa chambre, un individu inconnu s'introduisit dans son habitation dont la porte était restée ouverte et s'est emparé d'une montre de dames, en argent, portant le numéro 90,703, d'une valeur de 20 fr.

PRINCESSE MAKOKO *Savon Victor Vaissier* NOUVEAU PARFUM

VILLE DE ROUBAIX

Relevés mensuels comparatifs

Condition publique des matières textiles

Mai 1902

48 colis de laine.	4.525 k.	
17.566 — de laine peignée.	2.072.900	
3.172 » de laine lisse.	393.131	
2.917 » laines et bloussses	202.640	
1.166 » de coton	119.325	
23.804 colis pesant ensemble.	2.791.431	

Marché à terme : 26.997 kilogs
Décroissage . . . 168 1/2 opérations
Tilrage. . . . . 1.713.1/2 »

Mai 1903

36 colis de soie.	3.307 k.	
16.989 » de laine peignée.	1.242.236	
3.054 » de laine lisse.	366.965	
760 » laines div. et bloussses	82.365	
922 » de coton	97.828	
15.814 colis pesant ensemble.	1.792.462	

Marché à terme » » kilogs
Décroissage . . . 134 1/2 opérations
Tilrage. . . . . 1.412 1/2 »

Mai 1904

12 colis de soie.	1.055 k.	
10.534 » de laine peignée.	1.341.375	
3.375 » de laine lisse.	404.905	
1.339 » laines div. et bloussses	164.549	
903 » de coton	105.774	
16.166 colis pesant ensemble.	1.917.655	

Marché à terme : 25.107 kilogs
Décroissage . . . 83 1/2 opérations
Tilrage. . . . . 1.701 1/2 »

La Directeur,
L. BIPPER.

CROIX

Le Châlet Bavin sera rénovert aux heures habituelles et fonctionnera aujourd'hui, samedi, dimanche et lundi.

TOURCOING

Le meurtre de Tourcoing

M. Masurel est-il allé au « Cygne » dimanche ?

Nous avons dit dans notre numéro de mardi matin, suivant une source absolument digne de foi, que M. Albert Masurel s'était rendu dimanche au Cygne, entre midi, et midi 45, et qu'il avait pris fait mention, à ses intimes, de la dramatique affaire qui s'était déroulé deux heures 1/2 plus tôt dans sa vaste propriété.

Or, hier, à une heure, Mme Lemettre, propriétaire de l'Hôtel du Cygne, entra en correspondance téléphonique avec nous.

Mme Lemettre nous demanda d'abord si nous n'avions pas reçu la visite de M. X. C'est le nom d'un de nos amis.

Sur notre réponse négative, Mme Lemettre nous annonça que M. X. était par elle chargé du nous voir pour nous prier de démentir que M. Albert Masurel soit allé au *Café du Cygne* dimanche.

« M. X. vous verra sans doute cet après-midi ajouta Mme Lemettre quoi qu'il en soit, ayez l'obligeance de rectifier le fait avancé.»

Vers cinq heures, nous recevons la visite de M. X. qui nous est qu'il faisait une démarche près de nous, à l'unique demande de Mme Lemettre et pour rendre service à cette dame dont il nous montra une lettre à lui adressée.

Nous commençâmes une conversation avec M. X..., que nous mîmes au courant de la façon dont la présence de M. Albert Masurel au Cygne nous avait été signalée, et il est utile que nous l'indiquons également ici.

Lundi, à midi, nous étions à l'Hôtel de Ville, dans le couloir du 1er étage, où se trouve le bureau dans lequel instrumentait M. le juge d'instruction.

Un honorable citoyen nous apprit, en présence de plusieurs autres personnes, que M. Masurel s'était rendu au café du Cygne la veille, où il n'avait rien dit à ses familiers de l'appétit quotidien, de la sanglante affaire où il venait d'être mêlé.

Comme nous nous étonnaïssait énorme, presque invraisemblable, nous nous écriâmes : « C'est bien exact, cela ? » Et notre interlocuteur de nous répondre : « Je ne puis tenir le fait de longue plus certaine. »

Et il nous dit, que « racontant le dimanche à 1 heure, ce qui venait de se passer dans la propriété Masurel, et ce, en présence parent, qui est l'un des familiers de M. Albert Masurel et qui rentrait chez lui venant du Cygne, il lui avait répondu : ce n'est pas possible ce que tu me dis là, je viens de voir Masurel, j'ai pris un verre avec lui, et il ne m'a rien dit. »

Cette déclaration spontanée, dont l'auteur ne pouvait pas prétexter le chemin qu'elle ferait en nous parvenir, et ne permettait pas de douter au sentiment de la véracité du fait.

M. X... l'ambassadeur de Mme Lemettre, nous a donné, du reste.

Nous donnons cependant acte à Mme Lemettre de sa déclaration : « à savoir « que M. « Masurel n'est pas allé au Cygne et s'est « arrêté à un verre de bière, dimanche, lorsqu'il rentra sur la chaussée avec son cousin ».

Il est au moins bizarre que ce soit Mme Lemettre qui nous demande de rectifier, et il est également curieux qu'elle ait délégué près de nous une personne qui n'est pas sortie de chez elle, dimanche toute la journée.

M. Masurel est rentré du château à 1 h. 10, c'est à dire, 35 minutes après l'arrêté de M. Michau, commissaire de police, qui fit la première enquête, rue de Mulhouse, et 15 minutes après M. Salleras, qui l'interrogeait, et recueillit la déposition du concierge.

Interrogatoire

Dans l'après-midi d'hier, M. Davaine, juge d'instruction, a interrogé, en son cabinet, le nommé Quiévrain, jeune homme qui se trouvait avec Cornille dans le jardin de M. Masurel.

Questionné au sujet des coups qui avaient été trouvés dans la poche de Cornille, Quiévrain a certifié que ce n'était pas lui qui les avait enlevés.

Aujourd'hui sera lieu l'interrogatoire de MM. Masurel et Salleras.

Simple police. — L'audience de simple police d'hier était fort peu fréquentée. Rien de par du canton sud, ministère public M. le *commissaire central.*

Contraventions aux lois du travail. — Mme l'inspectrice du travail a relevé il y a un mois, six contraventions à la loi du 2 novembre 1892 complétée par celle du 30 mars 1900, à charge de Mme Odème, magasin de nouveautés.

L'affaire a été ajournée hier et remise à un mois, Mme l'inspectrice du Travail se trouvant en se moment à Paris.

Cette fois-ci, Mme Lemettre, avait bâtiu du tambour sans autorisation, 2 fr. d'amende.

Mme Lemettre, cabaretière à la Blanche Porte, employé d'une serveuse sans certificat.

Le reste des affaires se présentait aucun intérêt.

L'audience a été levée à onze heures.

La grève des tapisseurs. — On nous communique la nouvelle liste de dons en faveur des tapisseurs en grève :

La Coopérative *Solidarité Ouvrière* : 400 pains et bouteilles de lait pour les enfants des grévistes, et 30 dons de 1 fr. d'épicerie.

La boulangerie l'*Union Tourquennoise* a décidé d'accorder chaque semaine deux pains par enfant à des coopérateurs.

La *Nouvelle Union Tourquennoise* a pris le même décision.

La *Fraternelle*, de Mouscron, a envoyé une somme de 33 fr. 45.

Des divers syndicats étrangers arrivent des subsides.

Les quêtes rapportent environ mille francs par semaine.

Les secours sont répartis tous les mercredis entre les tapisseurs et les tireurs de corde.

Association amicale des Anciens élèves de l'Ecole des Beaux-Arts. — L'Association, réunie en Assemblée générale le 26 mai dernier, a décidé de faire une excursion à Gand le 28 juin prochain ; elle prie les sociétaires qui qui n'ont pu assister à la réunion et qui désirent participer au voyage, d'envoyer leur adhésion avant le 13 de ce mois ; elles seront reçues au café Moore, boulevard Gambetta, et chez M. Carlos Buffin, 62, rue Saint-Jacques.

Les personnes étrangères à l'Association sont admises ; le coût sera de 6 à 7 fr.

Une ignoble affaire de mœurs. — Dans la soirée de dimanche, deux ouvriers peignaeurs Albert Vansteenbrugge, 24 ans, et Louis Allard, 27 ans, demeurant en logement rue du Moulin, 40, rencontrèrent un malheureux qui ne jouit pas de la plénitude de ses facultés, nommé Henri Marchie, 26 ans, sans profession ni domicile fixe.

Ils entraînèrent ce pauvre diable avec eux et le firent boire après quoi ils l'attirèrent dans leur chambre commune.

De dix heures du soir à quatre heures du matin, se passèrent des scènes ignobles. Henri Marthe fut victime des plus odieux attentats. Il lui aurait jeté sur le pavé sans pantalon.

La police fut mise en concurrence de ces faits abominables et Vansteenbrugge et Allard furent arrêtés dans la soirée de mercredi.

M. le docteur Dawyn a été appelé à visiter la victime de cette répugnante affaire.

Contraventions. — Le police a dressé des contraventions à chiens de Eléonore, décorrer pour pour violences légères. Paul D., peigneur, violences sur Julien Boutet, et plusieurs propriétaires de chiens, pour avoir laissé leurs animaux divagner sur la voie publique.

La danse des tuyaux. — Hier soir, vers 6 heures, un tuyau des eaux a sauté en face le numéro 18 de la rue du Casino. Une excavation d'un mètre carré s'est formée dans la chaussée. Le service des eaux a été prévenu par téléphone et a envoyé une équipe sur les lieux.

Accidents de travail. — M. Emile Lemoine, 17 ans, apprenti chez MM. Tiberghien frères, rue de Paris, s'est donné un tour de reins en soulevant une pièce de tissus.

— M. Henri Dubourg, 24 ans, fleur chez MM. L. et F. Motte, rue des Piats, a été piqué au gros orteil par une broche.

— M. Bernard Perrens, 62 ans, soigneur de préparation au peignage Lorthiois frères, rue Wattrelos, a été atteint à la main gauche par un organe métallique en mouvement.

— Achille Cibaye, 14 ans, apprenti bâcleur chez Eugène Sis, fabricant rue du Château, a eu le pied gauche comprimé entre le chariot-et le bateau de son métier. Docteur Défosses. 20 jours.

BONDUES

Succès scolaire logique. — Nous apprenons avec plaisir que Derveaux Alphonse, *ancien élève de l'école logique, élève de l'école primaire supérieure de Bondues, fils de M. Derveaux, vient de subir, avec succès, l'examen du sanumérariat des contributions indirectes.*

Félicitations à l'élève et aux maîtres.

LILLE

L'entrée du général Laplace. — M. le général Laplace, commandant le 1er corps d'armée, fera son entrée officielle à Lille, le mercredi 10 courant.

Le cortège partira de la gare à 2 heures du soir et se rendra au quartier général en suivant l'itinéraire ci-après : Place de la Gare, Commerce, Faidherbe, Mendicité, Grande-Place, rue Esquermoise, rue des Jacobins, rue Nègrier, Quartier-Général.

M. le général commandant le 1er corps d'armée ne recevra pas de visites officielles.

En cas de mauvais temps l'entrée officielle n'aura pas lieu. Le contre-ordre sera donné par les journaux du matin.

MM. les officiers de la réserve et de l'armée territoriale qui désireraient assister à cette cérémonie prendront la tenue de jour. Le dernier rendez-vous sera la place de la gare à 1 h. 3/4 très précises. Leur place sera indiquée par le major de la garnison.

L'incident des tramways. — M. Delaisé, juge d'instruction, chargé de l'enquête sur l'incident qui agita, il y a quelque temps le personnel des tramways, a interrogé hier plusieurs témoins impliqués dans cette affaire.

M. Dumont, secrétaire-général du Syndicat, a été entendu par le Juge lui-même, l'on sait, a été entendu le dernier en présence de son avocat, Mᵉ De Lamerenne.

Il a déclaré que le bulletin de paie avait été retiré du bureau de la Compagnie par un nommé V... et remis à Mme Dumont.

Rixe grave. — Usurier grave s'est produite mercredi soir, dans le quartier de Moulins-Lille.

Vers dix heures, la famille Hernette, demeurant au second étage du n° 161, de la rue d'Artois, descendaient chez les époux Bolle, habitant le rez-de-chaussée de la même maison et ils devaient reprendre des meubles déposés la veille.

Les époux Bolle, à qui leurs voisins devaient une somme de cent francs, décidèrent de vouloir restituer les meubles que si cette créance leur était payée. On en disputa et quand on eut atteint le plus haut diapason des injures en échanges des coups, Bolle, *blessé de fureur, sortit un couteau de sa poche et en frappa au côté gauche Antoine Hernette avec lequel il était aux prises. La mêlée s'apaisa à la vue du sang.*

Le blessé avait une plaie longue de cinq centimètres et profonde de deux. Son état est grave.

L'auteur a été arrêté et déféré au parquet.

La veuve Verrollot, ménagère ; Adeline Sosset, ménagère, Catherine Hernette, qui comparaît à la rixe, ont été l'objet d'un procès-verbal.

Les vols aux « dormeurs ». — Avec l'été et les longues siestes sur l'herbe recommencent les vols au « dormeur ».

Il y a quelques jours, le nommé Eckmann Emile et Barate Alphonse, sommeilliaient sur les remparts, près de la Noble-Tour, quand on se réveillant, ils constatèrent la disparition de leur porte-monnaie, et de leur montre.

Une enquête ouverte par M. Jérôme, chef de la sûreté, n'a point tardé à faire découvrir les auteurs de ce larcin.

Le nommé Henri Carpentier, âgé de 59 ans, rameneur, vient d'être arrêté. Son complice nommé Cappens est en fuite.

Un jeune homme dévalisé et jeté dans le canal. — Un faitqui, pour paraître invraisemblable, n'en est pas moins vrai, si l'on en croit la déclaration de la victime, s'est produit dans la nuit de mardi à mercredi sur l'Esplanade.

Vers minuit, Raphaël Verbrugghe, âgé de 18 ans, demeurant rue Ste-Catherine, se rentrait seul à son domicile après une promenade faite avec plusieurs de ses camarades, quand sur l'Esplanade, à la hauteur de la rue d'Anjou, il se trouva en face de trois individus qui lui demandèrent l'heure.

A peine avait-il retiré sa montre de sa poche que les trois hommes se jetaient sur lui, le terrassaient et, en quelques secondes le dépouillaient de son argent, soit une somme de 70 francs.

Après quoi, l'un d'eux le prenait par les jambes, l'autre par les bras, allaient à 60 mètres le jeter dans le canal après l'avoir fait passer sur-dessus d'une barrière.

Telles sont les déclarations du jeune homme faites à M. Parisot de Sainte-Marie, commissaire du 7 arrondissement, qui a aussitôt ouvert une enquête.

PRINCESSE MAKOKO *SAVON Victor VAISSIER Nouveau Parfum*

Un cambriolage. — Mercredi soir, Mme Bachon, demeurant boulevard Vieux-Hêpe, 122, *en rentrant à son domicile, a eu le désagrément* de constater que pendant son absence, des cambrioleurs s'étaient introduits dans son appartement et avaient bouleversé et fouillé les tiroirs des meubles.

Elle s'est également aperçue qu'un chemin en argent, une chaîne en doublé et une somme de 22 francs avaient disparu.

Un satyre. — Un nommé Alphonse Robecy, âgé de 21 ans, terrassier, demeurant rue Duhem, cour St-Jacques, *a été arrêté hier pour outrages à la pudeur.*

Les tamponnements. — Hier matin, vers dix heures, à la porte St-André, le nar O, se dirigeant vers Wambrechies, a tamponné un camion stellé d'un cheval.

Le choc a été si violent que l'animal, précipité sur le sol, a été tué sur le coup. Il n'y a pas eu d'accident de personne.

Dans la même journée, vers huit heures du soir, sur la Grand'Place, un camion a été également tamponné par le car A.

Le cheval renversé a eu les pieds pris sous le chasse-roue, ce qui a été difficile qu'il a pu être retiré de cette fâcheuse position.

Le temps en jain. — Voici les pronostics du « Vieux Mejor » :

Jeu au 2, augure, bragnor : à au 12, beau, très chaud, avec trois ou quatre gros orages, grêle par régions ; à partir du 13, le temps frais chât par vents S. S. O. ; mais reste beau jusqu'au 19 ; 20 au 30, réchauffement sensible avec beau temps jusqu'au 24, jour où les orages recommencent, annonce du 26 au 30 de pluie continue ; 29, 30, beau et chaud.

NORD

Douai

Un accident mortel à la verrerie Chartier

A DORIGNIES

Nous avons relaté qu'une jeune ouvrière de 20 ans, Mlle Eugénie Cochez, employée à la dite verrerie, fut relevée morte à peu de distance d'une des voies de chargement.

L'infortunée jeune fille était seule au moment de l'accident, et, d'après l'enquête, la Compagnie d'assurances intéressée a demandé que l'autopsie fût pratiquée, à seule fin d'établir la cause exacte du décès.

Cette opération a été faite mercredi après-midi par M. le docteur Faucheux, médecin, légiste, après l'autorisation de M. le juge de paix du canton Ouest.

Le rapport de l'honorable praticien conclut à un accident ; Eugénie Cochez aura dû être tamponnée, car le foie était déchiré.

Gambrai

Un homme écrasé à Saint-Souplet

Dimanche, vers midi, un nommé Baillon Edmond, âgé de 37 ans, domestique au service de M. Dubouyez, cultivateur, conduisait chez charretier fut pris entre une marcille et son chariot ; il n'avait pu réussir à monter dans son véhicule malgré ses efforts réitérés.

A l'étude de crénel, on prévoit à dégorer Baillon qui fut transporté chez son patron à 40 mètres de là. Le malheureux est mort vers 10 heures du soir ; il laisse une veuve et quatre enfants.

Cétait un bon domestique estimé de tous.

LE CATEAU.—MM. Gaisne, maire, Pamart, conseiller municipal et Grenet, secrétaire de Synthèse, ont été condamnés chacun à trois mois à diverses amendes de simple police pour délaut de déclaration de réunions électorales.

FINANCES

Paris, le 1er juin 1903.

La nouvelle avance russe qui devait à l'ouverture à été repoussée en somme à la suite d'une dépêche annonçant le détaite du général Kouropatkine, et le cours des valeurs russes en conséquence, en hausse de 1 à 2 fr. en moyenne.

Les nouveaux Bons de Trésor Russe se sont avancés à 500 francs. La Caisse Générale de Depots et de Crédit 16, rue de Berlin, à Paris, les délivre sous traite et irrédectibles. Elle reçoit en paiement tous coupons échus et à échoir, coupons échus et à échoir.

Chemins de fer Français fermes. A 396 francs, l'obligation Ouest 3 1/2 0/0 fraîche facilement prenant.

ÉPICERIES : Galeries Lilloises

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du 2 Juin

L'affaire Sonneville. — Le tribunal a rendu son jugement dans cette intéressante affaire.

On se souvient des faits :

Depuis des années, les Sonneville frères et sœurs, exploitaient une importante maison de Mode-linge au moyen de succursales et des cautionnements qui ont relevé une foule de malheureuses gérante. On appelait à la rescousse des gens qui cherchaient un emploi : en leur faisait verser 4 ou 6 000 francs de cautionnement, et on leur confiait une gérance. L'argent des cautionnements servait à payer d'urgence les créanciers les plus pressants.

Depuis longtemps, le Tribunal de Commerce prendait jugement sur jugement contre les Sonneville et les contraignait à remboursier les cautionnement. Enfin le 24 novembre 1903, il se décida à prononcer l'offre la faillite de la société. Sur opposition, la faillite fut maintenue et la date de cessation des paiements, fixée en juillet 1902.

Les Sonneville furent arrêtés et maintenu en prison pendant deux mois, pendant que le tribunal de commerce prononçait la faillite personnelle des frères.

Les deux frères, Jules, 32 ans, et Henri, 48 ans, comparaissaient pour banqueroute et abus de confiance.

M. Cousse, syndic, a déclaré que des 1296 inscrits, quelques-uns seulement étaient de charlatanesses, et la circulation fictive d'effets de complaisance bénéfiait déjà son plein. En avril 1902, les sœurs Sonneville se retirant de la société qui croquait de toutes parts.

La comptabilité était toute de façade, et faite pour les besoins des procès qu'il y avait à soutenir.

Le passif est de 700.000 fr. dont 210.000 fr. de cautionnements prélevés sur de malheureux petits gérants. L'actif est nul. Une quinzaine de mille francs valeurs mobilières sont à payer aux créanciers privilégiés.

Outre les cautionnements, les Sonneville avaient trouvé dans une machine à échantonner le moyen de soutirer une foule de billets de mille francs.

L'enregistrement a relevé 1.000 à 1.200 effets de 1000 francs, 600 effets de complaisance, la mauvaise tenue des livres, les fausses écritures, les moyens ruineux employés par les Sonneville pour prolonger leur crédit, les soixante-dix chèques d'abus de confiance constitués par des cautionnements obtenus de gérants. Il rappelle la nécessité d'empêcher par mesure exemplaire le retour de faits aussi graves.

En conséquence, il condamne Jules et Henri Sonneville, chacun à quinze mois d'emprisonnement sans sursis.

Un ancien président de tribunal de commerce de Roubaix, M. Tempelaere, chevalier de la Légion d'honneur, est poursuivi pour contraventions aux lois sur le travail dans l'industrie. A la suite de nombreux accidents non cotisé. Il est condamné à deux amendes de cent et de quinze francs.

AFFAIRES DIVERSES

Veve Charles, 22 ans, ouvreuse à Roubaix, escroquerie à la lettre commerciale. 1 mois — Joseph Debruyne, 30 ans, acrobate à Tourcoing, abus de confiance, 15 jours. — Arthur Sicot, 27 ans, journalier à Lille, coups, 5 mois et 1 jour — Joseph Vandecappelle, 30 ans, peintre à Tourcoing, coups 16 fr. amende — Alphonse Masseur, 29 ans, aide maçon à Marcq, rébellion, outrages, ivresse, 5 jours, 5 fr. — Alfred Tellier, 17 ans, couleur à Lille, 3 mois et 1 jour, surais et Marc Verschleiner, 21 ans, journalier, scène de violence, 1 mois, sursis ; Gustave Tellier, tentative de vol, 20 jours — Gustave Delfortrie, 19 ans, rattacheur à Marquette, coups, 15 jours, sursis.

BANYULS

APÉRITIF AU QUINQUINA

TRILLES

LE SEUL RECOMMANDÉ PAR MM. LES MÉDECINS

Dans tous les Cafés, les bons Estaminets, les principales Épiceries et chez tous les Entrepositaires

Exiger l'étiquette sur la Bouteille

LA TEMPERATURE

159 — Vendredi 5 Juin — 212

Temps probable. — Un temps frais est probable avec ciel nuageux et des ondées dans les Nord et l'Est.

Programme des Spectacles et Concerts

VILLE DE ROUBAIX

Concert gratuit. — Voici le programme du concert qui sera donné par la Lyre Roubaisienne, le dimanche 5 courant au Parc Barbieux et le jeudi suivant, Place de la Liberté.

Première partie

La Villageoise, allegro militaire (La Rose). — Lilie, ouverture (Henri Gadenne) — L'Elégante, polka-mazurka (Nicole) : Henri Petit. — Bertant, fantaisie (Verd).

Deuxième partie

La Belle Alsette, fantaisie mazurka. — Les Cloches de Corneville, fantaisie (Planquette). — Ravissement, valse (Henri Gadenne).

VILLE DE TOURCOING

Concerts publics d'Eté. — La Fanfare « Les Clairons » exécutera, le jeudi 11 courant, de 8 à 10 heures du soir, sur le kiosque de la place Thiers, les morceaux suivants :

1. Marche militaire (Ch. Ibiéle) — 2. Entre, ouverture (H. Escudié) — 3. Santiago, valse (A. Gerard) — 4. Air varié pour hautbois, soliste M. Victor Sochy (Monnaye) — 5. Fantaisie originale (Humbert) — 6. Belle Becca, polka (Williamson).

Etat-civil de Roubaix

Du 2 juin

Naissances. — Armand Lecomblet, r. Brûle-Maison — Yvonne Boulanger, r. Blanchemaille — Aline Vandersaynaeve, r. des Longues-Haies, c. Cornille 1 — Julien Taillieu, r. Hoche 30 — Gilberte Lefebvre, r. Pierre Motte.

Décès — Eugénie Grontet, 41 ans, épouse, r. de la Guillotière 31 — Elisa Hiaelt, 62 ans, épouse Dumez, boulev. de Paris 40 — Eugène Schamelier, 77 ans, propriétaire, boulev. de Belfort 63 — Pierre Vanoverbeke, 1 mois, rue Gambetta 66 — Cyrille Mignaux, 2 mois, asgle des rues Ingres et Nicolas Poussin.

Etat-civil de Tourcoing

Du 2 juin

Naissances. — Marguerite Gérard, boulev. Gambetta 60 — Degiorgis Jeanne, r. des Trois-Ponts 20 — Vanschoutet Hélène, r. de Roubaix 109 — Doutlangue Marguerite, r. de Cette 61 — Bert Anne, r. des Cerisiers 30 — Dubouy Julien, r. du Tout 6 — Lemaire Gaston, r. Pasteur 18 bis.

Mariages — Entre : J.-Bte Wagnon, 30 ans, cotonnier et Berthe Usel, 21 ans, sans profession.

Décès — Dubois Georges, 41 ans, place de l'Est 14 — Lemaire Auguste, 1 mois, rue Dupuis 19.

La saison bat son plein à **ENGHIEN**, la plus grande animation y règne, hôtels et restaurants, cafés et dancings pour satisfaire la clientèle élégante qui y afflue. Les ravissants stalles, justement appréciés des amateurs de repos en plein air, sont accompagnement des dispositions les plus variées offertes par son splendide Casino. Séjour gai et salubre, c'est le lieu visé et strement choisi à ENGHIEN.

FORCE VIRILE restaurant à tout homme ses facultés perdues par excès, surmenage, maladies, etc. Envoi franco contre mandat de 5f Docteur LAPOUTE, 30, Rue Vivienne, Paris. Consultations de 2 à 4 et 8 à 9 heures.

LES VARICES

L'Elixir de Virginie guérit les varices, quand elles sont récentes ; il les atténuera et rend inoffensives quand elles sont invétérées. Il supprime la faiblesse des jambes, la pesanteur, l'engourdissement, les douleurs, les enflures. Il prévient les ulcères varqueux et les guérit et empêche leurs récidives fréquentes. Traitement facile et peu coûteux. Le flacon. 4 fr. 50 franco. Paris, 2, rue de la Tacherie.

Mouvement du port de Dunkerque

Sur rade

Iquique 4-m. Adolphe, nitrate.

Entrées du 31 mai

Fowey, 3-m. g. sag. Reward, 148 tx, c. Cartel, kaolin.

Du 1er juin

Havre, v. Amiral-Jauregiberry, 2013 tx, c. Effel, div., Ch.-Rauch.

Havre, v. Pas-de-Calais, 696 tx, c. Christensen, div., Duchateau.

Kingroy, v. aux Bennes, 1054 tx, c. Jacobsen, glace, Parisis.

Montevideo, v. Amiral Hamelin, 2013, div.-m., Ch.-Rauch.

Bilbao, v. esp. Zaria, 1241 tx, minerai, Dédebat.

Leslevre, v. sag. Sir-R.-Peel, 229 tx, c. Dénes, div., Dehencker.

Sorties du 31 mai

Torpilleurs, 154, 156.

Du 1er juin

Bordeaux, v. Président-Le-Roy-Lalliec, 721 tx, c. Chaudier, div., Hecquet.

INDUSTRIE - COMMERCE

LAINES

Roubaix, 1er juin. — Peignés (type unique)

| MOIS | COTE prédécents | COTE de mêlé à Roubaix | COTE à la/0